



Conseil d'Administration du 25 mai 2021
Procès-verbal approuvé

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Guy GOGNIAT ; Sylviane LLINARES ; Thierry MORINEAU ; Karine VALLEE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIERE ; Catherine KERBRAT-RUELLAN ; Agnès LECOMPTE ; Arnaud PERROT ; François THEOU

Collège des personnels BIATSS :

Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Charlotte DE SENTENAC ; Gilles GASSELIN ; Geneviève LE BARBIER ; Ludovic LE BOEDEC ; Philippe LE MÉE

Collège des usagers :

Alice GONNET ; Swann LE GOFF

Collège des personnalités extérieures :

Thierry CATROU ; Anne-Valérie RODRIGUES ; Pierre POULIQUEN

Membres de droit avec voix consultative :

Christine GOSSELIN ; Jean-Roch SAUVÉ ; Agnès SONOIS

Membres représentés :

Collège des usagers

Swann LE GOFF donne procuration à Frédéric BEDEL à compter de 10h

Collège des personnalités extérieures

David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT

Maxime DUBOURG donne procuration à Virginie DUPONT

Thierry CATROU donne procuration à Guy GOGNIAT entre 11h et 11h20

➤ **Membres invités présents :**

Sébastien LE GALL, vice-Président du CA ; Gilles BEDOUX, vice-Président formation et innovation pédagogique ; Stéphanie RENARD, vice-Présidente vie des campus ; Yves GROHENS, vice-Président innovation ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de l'UFR DSEG ; Gaël ALLIGAND, Directeur de l'IUT de Lorient ; Brigitte LE PEVEDIC, Directrice de l'IUT de Vannes ; Sonia JAFFRO, Directrice des ressources humaines ; Nathalie LESCOAT, Directrice du Service des affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance ; Laure DARLEON, Chargée d'affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

Ordre du jour :**1 – Informations générales**

- 1.1 – Point d'information sur la situation sanitaire
- 1.2 – Point d'information sur les dispositifs proposés à la rentrée
- 1.3 – Point d'information sur les ambassadeurs lien social

2 – Procès-verbal du conseil d'administration

- 2.1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 avril 2021

3 – Statuts

- 3.1 – Modification des statuts de l'UBS
- 3.2 – Modification des statuts de l'ENSIB

4 – Finances

- 4.1 – Versement d'une subvention à l'Institut Régional des Matériaux Avancés au titre de l'exercice 2021

5 – Formation et vie étudiante

- 5.1 – Partenariat de l'Université Bretagne Sud dans le projet d'expérimentation des formations de de santé pour la période mai 2021 – juillet 2026
- 5.2 – Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.1 – DSEG : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.2 – LLSHS : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.3 – SSI : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.4 – IUT Lorient : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.5 – IUT Vannes : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027
 - 5.2.6 – Offre de formations de 1er cycle de l'UBS pour le contrat 2022-2027
- 5.3 – Modification du règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l'alternance
- 5.4. – Composition et fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations de l'UBS

6 – Questions diverses

La Présidente ouvre la séance.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

1 – Informations de la Présidente

(Document de présentation, slides 3 à 7)

1.1 – Point d’information sur la situation sanitaire

Virginie DUPONT informe que la dernière circulaire permet d’accueillir davantage d’étudiants pour les examens. La règle du télétravail reste inchangée pour les personnels avec la possibilité de venir sur site une ou deux journées par semaine mais le travail à distance demeure le principe. Elle espère que ce principe pourra prochainement s’assouplir et que les collègues pourront revenir sur site de manière plus régulière avant la fermeture estivale de l’établissement. Une nouvelle circulaire devrait sortir le 9 juin en espérant un assouplissement du travail à distance.

Dans le cadre de la Conférence des Présidents d’Université (CPU), le Président de la République a affirmé que la distribution des autotests était un enjeu majeur actuel et pour la rentrée prochaine. L’UBS doit être particulièrement active à ce sujet et il est probable qu’un suivi de cohorte soit effectué.

S’agissant du bilan de l’année et de la reprise, le souhait est d’avoir une reprise à 100 % des étudiants sur site à la rentrée prochaine. Il convient d’informer les étudiants de la nécessité, le cas échéant, de reprendre un logement. Les cours magistraux pourront vraisemblablement bénéficier d’une jauge à 50 %. Des cours hybrides sont en train d’être envisagés. Les TP et TD devraient se dérouler dans des conditions normales. L’UBS bénéficiait par ailleurs de tuteurs qui seront renouvelés l’année prochaine pour le volet pédagogique, le lien social, l’accompagnement autour des services de santé, etc. Ils accompagnent les étudiants à plusieurs niveaux et permettent de créer des emplois étudiants, ce qui est une très bonne chose. Les psychologues et les assistantes sociales poursuivent leurs missions et le repas à 1 € au restaurant universitaire sera également maintenu.

1.2 – Point d’information sur les dispositifs proposés à la rentrée

Virginie DUPONT indique qu’un soutien sur l’apprentissage sera maintenu. Les coûts contrat ne vont pas être diminués. Le déficit de France Compétences signifie que le dispositif fonctionne et ne doit pas être un frein à l’action de l’UBS. Par ailleurs, une enquête lancée par la CPU a permis de mettre en lumière que 40 % des étudiants en contrat d’apprentissage étaient boursiers et que plus 50 % d’entre eux n’auraient pas fait ou poursuivi d’études dans le supérieur s’ils n’avaient pas obtenu un contrat en apprentissage. Une communication plus large sur ce sujet est prévue avant l’été.

1.3 – Point d’information sur les ambassadeurs lien social

En matière de vie étudiante et de lien social, Sébastien LE GALL annonce le recrutement de 19 étudiants ambassadeurs dont 10 à Vannes et 9 Lorient pour une durée de trois mois. Le dispositif a été renouvelé et sera vraisemblablement reconduit à la rentrée. Leurs missions sont les suivantes :

- Faire le lien entre les services de la vie étudiante et les composantes (santé, sport, culture, SCD, SUIO-IP, Crous, VP étudiants...).

- Communiquer avec les étudiants en présentiel et/ou en distanciel, sur les réseaux sociaux : vulgarisation et explication des aides et services aux étudiants.
- Transmettre des actions positives au sein de sa faculté, de sa résidence et son campus et informer des activités qui s'y déroulent en distanciel et/ou en présentiel.
- Collaborer avec les associations étudiantes, les vice-Présidents étudiants et les étudiants élus de l'UBS.
- Participer aux actions de la vie étudiante (préparation et envoi de colis, distributions, actions de prévention...).
- Représenter l'UBS sur les Campus et les réseaux sociaux.

Sébastien LE GALL évoque aussi la distribution gratuite depuis le 10 mai de kits d'autotests à destination des étudiants. Chaque kit contient 5 autotests et un seul kit est délivré par étudiant pour 5 semaines. Le test doit être réalisé la veille ou le matin de la première venue à l'UBS, chaque semaine. Cette distribution est réalisée jusqu'à fin mai par les médiateurs LAC en parallèle de la réalisation des tests antigéniques, les lundis et mercredis sur le campus de Lorient, les mardis et jeudis à Vannes et les vendredis à Pontivy de 11h15 à 14h00. 2 000 kits ont été réservés aux étudiants mais depuis le 10 mai, seuls 146 kits d'autotests ont été distribués. Un redéploiement vers les personnels de l'UBS est envisagé en attendant la livraison d'une nouvelle commande. À partir du 1^{er} juin et jusqu'à la fin de l'année universitaire, le retrait des kits se fera à la fois auprès des secrétariats du Pôle Étudiant Prévention santé et handicap (PEPsh) et lors de la distribution des colis alimentaires par les étudiants ambassadeurs. La distribution doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021.

Pierre POULIQUEN signale que France Compétences s'équilibre par les dotations, notamment des entreprises. Depuis la première année de sa mise en place, France Compétences est déficitaire. Or, un des moyens pour équilibrer ses finances est la diminution du coût contrat. Par ailleurs, lors de la commission permanente du 10 mai 2021 à la Région, le fonds d'aide aux étudiants a été abondé à travers le CROUS, à hauteur de 500 k€, et plus particulièrement pour l'aide alimentaire, l'accès à la santé mentale et l'engagement étudiant. Pierre POULIQUEN informe avoir rencontré des étudiants de l'UBO dernièrement qui s'interrogeaient beaucoup sur la mobilisation des étudiants vis-à-vis des associations étudiantes. Il estime qu'il faut avoir un regard particulier sur cette situation.

Virginie DUPONT remercie une nouvelle fois la Région pour toutes les aides apportées aux étudiants depuis le début de l'année 2021. Toutes les demandes formulées par l'UBS ont en effet été satisfaites, ce dont elle se réjouit.

Sébastien LE GALL signale que les deux vice-Présidents étudiants ont conscience de l'enjeu fort qu'il y a à investir du temps et de l'organisation pour réengager les acteurs de la vie étudiante. Les vice-Présidents dédiés sont également à la tâche pour faire en sorte que les associations puissent mieux vivre durant cette période car elles ont un rôle important en termes de création de lien social.

Virginie DUPONT annonce que l'UBS a l'intention de mettre en place une grande campagne de communication active, dès les premiers jours de septembre, pour relancer la vie étudiante et pour que les associations étudiantes reprennent vie.

Catherine KERBRAT-RUELLAN ajoute que les vice-Présidents dédiés et les services dédiés se rencontrent cette semaine pour coordonner le lien entre les étudiants ambassadeurs lien social et les étudiants ambassadeur « Brio » pour essayer d'avoir un dispositif qui soit encore plus consolidé et transversal. Par ailleurs, la première réunion du comité territorial « Brio » du Morbihan aura lieu cet après-midi et il sera fait en sorte que l'offre de stage, l'offre d'emploi et les informations à l'orientation soient de plus en plus visibles pour aider les étudiants et futurs lycéens qui seraient en recherche d'information.

Thierry CATROU a le sentiment que les difficultés auxquelles sont confrontées les associations étudiantes ne sont pas très différentes de celles de toutes les associations. La question qui se pose est de savoir si ce que l'UBS met en place sera pérenne.

Virginie DUPONT répond que des associations viennent en aide aux étudiants, dans le cadre de l'aide alimentaire ou de l'aide en produits d'hygiène.

Thierry CATROU rappelle que le taux d'échec est très important en première année et il estime que les associations étudiantes peuvent jouer un rôle d'intégration extrêmement important qui n'a pas encore été évalué jusqu'alors.

Virginie DUPONT reconnaît que certaines associations jouent ce rôle mais n'ont pas pu le faire dernièrement. Les tuteurs pédagogiques et les tuteurs lien social vont aussi contribuer à cet accompagnement pour la réussite des étudiants. Il y a donc des moyens mis par l'État pour accompagner les étudiants tout au long de leur parcours, et principalement à destination des étudiants de première année.

Stéphanie RENARD annonce qu'un travail est engagé concernant la reconnaissance de l'engagement étudiant, ce qui pourrait permettre de redynamiser la vie associative. Les étudiants sont très investis sur le terrain dans les associations, ce qui leur coûte du temps mais ce qui leur permet aussi de monter en compétences et d'acquérir un certain nombre d'éléments de formation. Stéphanie RENARD évoque notamment la formation des membres des associations, aussi bien dans la relation aux autres qu'au niveau juridique, mais également la reconnaissance de l'engagement étudiant au niveau du diplôme universitaire.

2 – Procès-verbal du conseil d'administration

2.1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 avril 2021

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (25 votes pour), le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2021.

(Délibération n°38-2021)

3 – Statuts

3.1 – Modification des statuts de l'UBS

(Document de présentation, slides 11 à 14)

Sébastien LE GALL rappelle que l'article 11 du cadre national des formations prévoit que « des représentants du monde socio-professionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations, notamment dans le cadre de conseils de perfectionnement, et participent aux enseignements dans les conditions prévues à l'article L611-2 du code de l'éducation ». Par ailleurs, l'article L611-2 du code de l'éducation prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des

formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement. » Les statuts de l'UBS, dans leur article 39-2, prévoient actuellement que le président du conseil de perfectionnement est choisi parmi les personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle. Cette disposition, plus restrictive que ce qu'impose la réglementation, s'avère dans la pratique, un frein à la composition et à la tenue des conseils de perfectionnement, les personnalités qualifiées participant volontiers aux conseils de perfectionnement mais ne souhaitant pas toujours en assurer la présidence.

En lien avec la réglementation, et dans un souci de pragmatisme, il est donc proposé de faire évoluer les statuts de l'Université afin de supprimer l'obligation de présidence des conseils de perfectionnement des formations par une personnalité qualifiée (les représentants des milieux professionnels restant membres du conseil de perfectionnement). Enfin, compte tenu du développement des diplômes d'université, et dans un souci d'amélioration continue de ces diplômes, il est proposé d'inclure ces formations dans le titre 4 section 2 des statuts. Il est donc proposé les modifications suivantes :

« Article 39-1 : Instauration des conseils de perfectionnement. Les conseils de composante de formation sont compétents pour instaurer tout conseil de perfectionnement adossé à une mention de licence, générale ou professionnelle, ou à une mention de master ou à un diplôme d'université.

Article 39-2 : Règles de composition et de fonctionnement. Sur proposition de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, le conseil d'administration de l'Université précise par délibération les règles générales de composition et de fonctionnement des conseils de perfectionnement. La composition fait appel à des représentants des étudiants de la formation, à des membres de l'équipe pédagogique, ainsi qu'à des personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle. Dans le respect du cadrage fixé par la délibération du conseil d'administration, la structure de chaque conseil de perfectionnement est arrêtée par le conseil de la composante concernée, qui en nomme les membres sur proposition du directeur de composante. Le président du conseil de perfectionnement est nommé par le Président de l'Université sur proposition du conseil de composante. »

Gaël ALLIGAND avait suggéré de rédiger la phrase suivante « [...] choisi de préférence parmi les personnalités qualifiées [...] » notamment en lien avec les IUT.

Sébastien LE GALL estime qu'il est à l'initiative des composantes de trouver le mode de fonctionnement et de solliciter les présidents des conseils de perfectionnement qui seront les mieux à même d'animer ce type de structure. En tout état de cause, cette possibilité est offerte et il n'est pas certain qu'il faille introduire cet élément de préférence.

Virginie DUPONT pense que Gaël ALLIGAND, en tant que directeur de l'IUT de Lorient, peut donner un signal fort en ce sens.

Agnès LECOMPTE trouve que cette modification va dans le bon sens. Elle pilote actuellement un master dans lequel le président du conseil de perfectionnement doit être une personnalité extérieure et elle se demande s'il faut repasser devant le conseil de composante pour faire valider la nouvelle composition.

Virginie DUPONT explique qu'il n'y a pas de raison de refaire un vote si le conseil de perfectionnement fonctionne. En revanche, si le conseil de perfectionnement perdait une partie de ses membres dont le président, il faudra faire valider sa nouvelle composition au sein de la composante.

Frédéric BEDEL estime que cette modification est essentielle puisqu'il y avait des problèmes pour trouver des présidents de conseil de perfectionnement. Il serait bon que chaque composante regarde pour ses diplômés quand est-ce qu'il est possible de faire appel à une personnalité qualifiée.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), les modifications des dispositions relatives aux conseils de perfectionnement au sein des statuts de l'Université (titre 4 section 2).

(Délibération n°39-2021)

3.2 – Modification des statuts de l'ENSIBS

(Document de présentation, slides 16 et 17)

Sébastien LE GALL informe que, suite aux recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), l'ENSIBS souhaite structurer ses liens entre formation, innovation et recherche, d'où la modification de deux articles des statuts de l'école.

- Modification de l'article 2 : ajout des liens aux chaires et structures d'innovation ; retrait de la référence aux domaines de compétences spécifiques
- Modification de l'article 18 : création d'un directeur de la recherche et de l'innovation à la place d'une commission recherche. Le directeur de la recherche et de l'innovation, adjoint au directeur de l'école, promeut et coordonne les activités et implications de l'école dans les domaines de l'innovation et de la recherche, en lien avec la formation d'ingénieurs.

François THEOU ajoute que le conseil de l'ENSIBS du 25 mars 2021 a donné un avis favorable à ces modifications.

Guy GOGNIAT rappelle qu'il est important que les enseignants-chercheurs recrutés au niveau de l'ENSIBS soient rattachés à des laboratoires de recherche de l'UBS. Il pense en effet que la politique scientifique de l'établissement se fait dans les laboratoires et il faut veiller à ce que ce point soit respecté.

Virginie DUPONT signale que les enseignants-chercheurs recrutés au niveau de l'ENSIBS sont constamment rattachés à un laboratoire.

Philippe LE MÉE avait signalé quelques coquilles dans la rédaction des statuts. Il avait notamment proposé une rédaction avec le point médiant, même s'il reconnaît que cela ne facilite pas forcément la lecture. L'idée est que les formulations soient plus conformes à ce qui a été voté lors d'un précédent conseil d'administration dans le cadre du plan égalité femme/homme. Dès lors, il propose une rédaction inclusive non déroutante en utilisant la double flexion (ex : un directeur ou une directrice ; un président ou une présidente...).

Jean-Roch SAUVÉ rappelle que le choix du gouvernement est de ne pas utiliser l'écriture inclusive mais d'adopter le masculin en le posant comme une écriture neutre.

Nathalie LESCOAT précise que cette rédaction risque d'alourdir les textes mais peut être envisagée sur les fonctions.

Virginie DUPONT ne voit pas d'inconvénient pour opérer cette modification dans les statuts de l'ENSIBS.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 24 votes pour et 1 abstention, les modifications proposées pour les articles 2 et 8 des statuts de l'ENSIBS.

(Délibération n°40-2021)

4 – Finances

4.1 – Versement d'une subvention à l'Institut Régional des Matériaux Avancés au titre de l'exercice 2021

(Document de présentation, slides 19 à 21)

Yves GROHENS rappelle que l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA) est une association loi 1901 basée sur le Pays de Lorient. Elle a pour objet toute action de nature à créer, favoriser et promouvoir les développements industriels dans le domaine des matériaux avancés, de l'énergie et de l'environnement ainsi que des technologies associées. Pour ce faire, l'IRMA réalise des missions d'intérêt général pour le compte d'entreprises privées dans le cadre de prestations de service ou de projets collaboratifs. Dans l'objectif de renforcer la filière d'excellence sur les matériaux et la fabrication additive initiée sur le territoire lorientais, de structurer un technocampus autour du Parc technologique de Soye, l'IRMA s'est rapproché de nombreux acteurs dont l'UBS. De son côté, l'UBS dispose de laboratoires et de plateaux techniques d'excellence sur les thématiques des matériaux et de leur impact environnemental ainsi que de la fabrication additive. Ces derniers sont impliqués dans des projets de recherche collaboratifs dans l'objectif de générer de la connaissance scientifique et technique. Pour mener à bien ces projets, l'UBS fait appel à l'IRMA dans le domaine des matériaux d'avenir et de leur impact sur l'environnement de la fabrication additive, de la programmation et la mise en œuvre d'équipements techniques et spécifiques. Dans ce contexte, l'UBS propose de soutenir le fonctionnement d'IRMA.

Guy GOGNIAT aimerait savoir si cette subvention sera pluriannuelle.

Virginie DUPONT explique qu'il s'agit de clore une situation antérieure sur des contrats qui n'étaient pas très bien identifiés.

Agnès LECOMPTE avoue ne pas avoir compris le justificatif de ce versement.

Yves GROHENS indique qu'IRMA est une structure associative qui est dans le paysage lorientais depuis très longtemps et qui a été reprise sous forme de filiale depuis 2017. En 2017, les personnes ont été recrutées en CDD et mises à disposition. Or, cette mise à disposition en CDD n'est pas conforme aux pratiques et aux statuts des universités. Cette partie assez ancienne de mise à disposition a donc été soldée. Les personnes sont actuellement en CDI et la mise à disposition se traite sous forme de convention, personne par personne.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 23 votes pour et 2 abstentions, la signature de la convention d'attribution ainsi que le versement d'une subvention de soutien en fonctionnement à l'Institut Régional des Matériaux Avancés.

(Délibération n°41-2021)

5 – Formation et vie étudiante

5.1 – Partenariat de l'Université Bretagne Sud dans le projet d'expérimentation des formations de de santé pour la période mai 2021 – juillet 2026

(Document de présentation, slides 23 à 25)

Gilles BEDOUX présente ce point. Suite à la parution du décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, l'Université Rennes 1 propose de présenter un dossier d'expérimentation qui débutera en mai 2021, en partenariat avec l'Université Rennes 2, l'Université Bretagne Sud et l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de Rennes, et avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) des départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan sous couvert du GCS-IFSI et de l'Institut de Formation en Pédiatrie-podologie, Ergothérapie et masso-Kinésithérapie de Rennes (IFPEK) et ce, jusqu'en juillet 2026. Partenaire de l'Université Rennes 1 et des trois Instituts de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) du Morbihan, l'Université Bretagne Sud souhaite participer à l'AMI porté par l'Université Rennes 1 et porter la demande de co-accréditation de la mention de licence Sciences pour la santé dont l'ouverture est prévue pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Ce partenariat fait suite au développement de formations dans le domaine de la santé à l'UBS depuis 2008 qui s'est accéléré au travers de la réforme des études de santé et la création de 10 Licences Accès Santé (LAS) depuis la rentrée 2020. L'objectif de cet AMI est de permettre la délivrance d'une licence aux étudiants inscrits dans les IFSI. Les enseignements sont en grande majorité dispensés et encadrés par des formateurs des IFSI et des collègues de l'UBS interviennent également dans cette formation. Un travail collaboratif sera mené dans les mois à venir pour viser à atteindre 25 % d'enseignements universitarisés dans le cadre de cette licence.

Thierry MORINEAU trouve que le document produit par l'Université Rennes 1 est assez complexe. Il aborde notamment le parcours rééducation qui serait expérimenté et il est envisagé, à terme, un master mention santé. Il comprend que l'idée est d'aller vers une recherche en soins infirmiers, à l'instar de ce qui se fait dans les pays anglo-saxons. Thierry MORINEAU se demande jusqu'à quel point l'UBS pourra intégrer l'aspect recherche en soins infirmiers. Il ajoute que les étudiants se plaignent énormément du manque de lisibilité des différents parcours en LAS avec des craintes sur les stratégies à mettre en place pour réussir des études en médecine. De nombreuses questions se posent donc au regard de la mise en œuvre concrète de ce projet.

Gilles BEDOUX reconnaît que le champ de l'expérimentation est assez large, tant du point de vue des diplômes (jusqu'au doctorat et le développement d'une section CNU qui permettra le recrutement d'enseignants-chercheurs dans le domaine des soins infirmiers) que du point de vue du nombre de partenaires. L'UBS est principalement concernée par la délivrance de la licence car elle n'a pas de composante santé. Le master mentionné sera donc, dans un premier temps, porté par l'Université Rennes 1 même s'il sera possible que des collègues de l'UBS puissent intervenir dans les enseignements de ce master. L'UBS participe déjà à certains enseignements universitarisés et participera au groupe d'harmonisation des enseignements pour l'élaboration des blocs de compétences. Elle pourrait notamment prendre le leadership dans le domaine du handicap. Il a enfin été demandé le renforcement de ressources en termes d'enseignants-chercheurs dans le cadre de cet AMI, avec au moins un poste pour aider au déploiement de cette licence.

Virginie DUPONT ajoute que la réforme n'en est qu'à sa première année et met donc quelques temps pour être bien comprise. Pour autant, elle reste convaincue qu'il s'agit d'une bonne réforme

qui permettra de diminuer le taux d'échec constaté en PACES, à hauteur de 85 %. Au-delà des difficultés de compréhension, il y a certainement des points d'amélioration et d'ajustement à faire.

Gilles BEDOUX indique que la mineure santé sera offerte aux étudiants qui sont en IFSI et réciproquement, une mineure sciences infirmiers sera proposée aux étudiants qui sont en Parcours Accès Santé (PAS).

Pierre POULIQUEN rappelle que les formations sanitaires et sociales sont de la compétence de la Région et il aimerait savoir si celle-ci a été informée de cette démarche. Par ailleurs, il se demande si cette licence est ouverte aux personnes déjà diplômées et qui voudraient parfaire leur formation.

Virginie DUPONT confirme que ce sujet a été largement partagé avec Élisabeth Jouneaux-Pédrono, conseillère régionale. Elle a également demandé à ce qu'il y ait une réunion de la Région et des Présidents d'universités du territoire car la question des PAS sur les différents sites doit être posée.

Gille BEDOUX ajoute que cette formation est réservée aux étudiants d'IFSI et pas aux anciens diplômés.

Frédéric BEDEL estime que la mention de licence correspond à une avancée remarquable car la France est tout de même le dernier pays européen à ne pas avoir universitarisé les formations d'infirmiers. Il rappelle aussi que l'objectif n'est pas que tous les infirmiers et toutes les infirmières aillent vers un master. Pour autant, il est envisageable que des masters s'ouvrent à l'UBS en laissant le droit à l'entrée à des diplômés de la licence en sciences de la santé. Il rappelle notamment que les infirmières, avec leur diplôme d'État, n'ont pas accès aux masters enseignement pour devenir professeur des écoles. Beaucoup d'infirmières, arrivées à un certain âge, ont envie d'une reconversion et cette licence a aussi l'objectif de donner le droit à ces personnes de se reconverter à un moment de leur carrière, ce qui lui paraît essentiel.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable avec 26 voix pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), le partenariat de l'Université Bretagne Sud dans le projet d'expérimentation des formations de santé pour la période mai 2021 – juillet 2026.

(Délibération n°42-2021)

5.2 – Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 27 à 32)

Gilles BEDOUX explique qu'il s'agit aujourd'hui de présenter la structuration de la nouvelle offre, les évolutions par rapport à l'offre précédente et en particulier la prise en compte des conclusions de l'autoévaluation, ainsi que les dispositifs de pilotage et d'appui. Il s'agit enfin d'inscrire ce projet dans la stratégie globale de l'établissement en matière de formation. Cette demande d'accréditation se décline à travers quatre documents :

- Document DA02 : document de présentation politique du projet
- Document DA03 : document indiquant l'évolution précise de l'offre de formations
- Fiches DA04 : fiche de présentation pour chaque formation en demande d'accréditation

- Document DA10 : liste des licences professionnelles devenant des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)

Le travail sur l'offre de formation a débuté au début de l'année 2020 avec quelques faits importants : autoévaluation des formations très positive pour l'établissement (rapport premier cycle) ; cadrage approuvé en CFVU du 28 janvier 2021 et CA du 9 février 2021 ; réunions thématiques en février et mars (gouvernance, services, équipes pédagogiques) ; travail des composantes et équipes pédagogiques. L'offre de formation répond à un certain nombre d'objectifs politiques et un cadrage du coût des maquettes.

Les axes stratégiques pour la préparation de l'accréditation de l'offre de formations sont les suivants :

- Proposer une offre de formation pluridisciplinaire et professionnalisante en lien avec le territoire
- Remplir la mission d'accueil des étudiants avec des parcours personnalisés adaptés
- Poursuivre le développement de la formation professionnelle et de l'alternance par la mise en œuvre de la modularisation des enseignements et de l'approche par compétences pour tous les diplômes
- Poursuivre le développement de pratiques pédagogiques adaptées aux publics accueillis en utilisant pleinement la diversité des modularités
- Mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation des formations avec une offre adaptée et modulable, un enseignement des langues étrangères conduisant à la certification
- Promouvoir et reconnaître l'engagement étudiant dans les modalités de délivrance des diplômes et offrir une « expérience étudiante » basée sur les valeurs de l'UBS et contribuant à la formation de citoyens éclairés
- Renforcer les partenariats académiques et ceux avec les secteurs socioprofessionnels en ciblant un taux minimum d'intervenants qui sont représentés dans les conseils de perfectionnement.

La construction de l'offre a aussi été guidée par l'intégration de la réforme des BUT et celle des études de santé ainsi que l'universitarisation des formations paramédicales. La création de nouvelles mentions de licences répond à un besoin accru de lisibilité de l'offre de formation post-bac pour les élèves du secondaire, et d'adaptation à la réforme du baccalauréat. La professionnalisation est poursuivie avec 9 spécialités de BUT et la création de deux licences professionnelles.

Le calendrier est le suivant :

- 20 mai 2021 : Avis de la CFVU sur les dossiers de demande d'accréditation des formations du premier cycle
- 25 mai 2021 : CA
- 28 mai 2021 : Dépôt des pièces DA02, DA03, DA04 et DA10 pour l'accréditation des formations du premier cycle sur PELICAN
- 1^{er} juin 2021 : remontée des maquettes de formation du premier cycle et du second cycle pour l'évaluation du coût horaire maquette.
- À partir du 16 juillet, intégration d'éléments de l'autoévaluation du second cycle
- 16 juillet 2021 : Analyse du projet d'accréditation des formations de premier cycle et avis des experts (avis d'accréditation)
- 30 septembre 2021 : Présentation en CFVU des dossiers d'accréditation des Masters
- 5 octobre 2021 : CA
- 5 octobre 2021 : Dépôt des dossiers d'accréditation des formations du second cycle (Masters) sur PELICAN

- Du 29 novembre au 3 décembre 2021 : Visite sur site, audition du dossier d'accréditation, audition des formations de Master
- 16 décembre 2021 : Analyse du projet d'accréditation des formations du second cycle et avis des experts (avis d'accréditation)

Virginie DUPONT souhaite remercier Gilles BEDOUX mais aussi les services, les composantes et les collègues qui ont contribué à l'élaboration de l'offre de formation pour la prochaine accréditation.

5.2.1 – DSEG : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 32 à 35)

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des collègues de la faculté qui, malgré la charge de travail induite par la crise sanitaire, ont continué à œuvrer au service de cette réflexion sur la prochaine offre de formation. La demande d'accréditation pour les formations de la faculté DSEG s'inscrit dans la continuité puisqu'il est demandé une accréditation pour les mêmes mentions que celles qui existent actuellement, que ce soit pour les licences générales ou les licences professionnelles. L'offre de formation est actuellement complète (Licence – Master – Doctorat) avec 2 licences générales (licence Droit et licence Économie-Gestion) qui contribuent à la transmission des fondamentaux disciplinaires et à une logique de spécialisation progressive vers les masters et 5 licences professionnelles qui ont trouvé leur public et qui permettent aux diplômés d'avoir une insertion professionnelle qui correspond aux diplômes reçus. Par ailleurs, quatre des cinq licences professionnelles sont organisées en partenariat avec des organismes de formation, d'autres établissements d'enseignement supérieur ou des acteurs socio-économiques du territoire.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de la faculté DSEG pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°43-2021)

5.2.2 – LLSHS : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 36 à 39)

Sébastien LE GALL présente rapidement les éléments recensés dans la fiche DA03 en l'absence de Laurent DANIEL, directeur de la faculté LLSHS. 8 mentions de licences et licences professionnelles sont proposées (6 licences et 2 licences professionnelles). 3 mentions de licences ou licences professionnelles sont concernées par le partenariat avec l'Université catholique de l'Ouest. Il existe enfin 1 mention de licence professionnelle en partenariat avec l'École Supérieure du Sanitaire et Social de l'Ensemble scolaire Notre Dame à Vannes. 7 demandes concernent des renouvellements et une demande de création est déposée concernant la licence histoire-géographie.

Gilles BEDOUX fait état d'une volonté de la composante de renforcer le lien entre licence et master.

Catherine KERBRAT-RUELLAN avoue être quelque peu étonnée que le doyen de la faculté LLSHS ne soit pas présent en Conseil d'administration pour détailler l'offre de formation de 1^{er} cycle.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de la faculté LLSHS pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°44-2021)

5.2.3 – SSI : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 40 à 43)

Frédéric BEDEL remercie également l'ensemble des collègues qui ont réalisé un vrai travail d'évolution de l'offre de formation. Les mentions de licence sont reconduites en grande majorité. Une évolution apparaît simplement au niveau de la mention Sciences de l'Ingénieur. Il y a actuellement 14 parcours et il a été fait le choix de présenter l'offre de formation sous forme exposée sans création de parcours pour une plus grande lisibilité. Les nouvelles mentions sont les suivantes : Physique ; Numérique et Sciences Informatiques ; Mécanique ; Génie civil ; Sciences, Environnement et Société ; Sciences, Enseignement, Médiation ; Sciences et Technologies. Trois nouveautés apparaissent à travers la mention Sciences de la Santé (universitarisation du cursus d'infirmière), la mention STAPS Activités physiques adaptées, santé (projet UBS en partenariat avec l'UBO) et la mention STAPS Métiers de l'entraînement sportif (projet UBS en partenariat avec l'UBO). Les licences professionnelles sont enfin les suivantes : Bio-industries et biotechnologies, Métiers de la mer, Métiers du BTP, Aménagement paysager, Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique, Métiers de la forme.

Pierre POULIQUEN se réjouit que le Morbihan puisse enfin avoir une formation en STAPS. Le numérique doit permettre d'apporter de nouveaux modules de formation pour faire en sorte que les jeunes puissent avoir un cursus en STAPS.

Virginie DUPONT précise que ce projet n'est pas complètement abouti financièrement. L'UBS serait ravie de compter sur un accompagnement des collectivités en supplément de l'accompagnement de l'État.

Catherine KERBRAT-RUELLAN sera extrêmement vigilante à ce que le parcours « Professorat des écoles » soit conforme à la politique que souhaite mener l'UBS pour l'accès aux masters MEEF, avec notamment une intervention de l'INSPÉ dès la licence.

Frédéric BEDEL confirme que la relation avec l'INSPÉ est essentielle.

Thierry MORINEAU aimerait savoir si, à terme, l'UBS recruterait des enseignants en section 74.

Virginie DUPONT explique que ces nouvelles formations impliqueront en effet de recruter en section 74.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable avec 26 voix pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de la faculté SSI pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°45-2021)

5.2.4 – IUT Lorient : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 44 à 47)

Gaël ALLIGAND remercie également tous les enseignants de l'IUT qui font un travail extraordinaire pour le passage du DUT au BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) qui se fait de manière très contrainte en termes de calendrier. Il informe que les 8 licences professionnelles de l'IUT de Lorient sont maintenues dans la nouvelle offre de formation. Il identifie 3 licences professionnelles qui seront proposées en licences professionnelles suspendues alors que les autres intégreront un BUT.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de l'IUT de Lorient pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°46-2021)

5.2.5 – IUT Vannes : Offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 48 à 51)

Brigitte LE PEVEDIC souligne également le travail réalisé par les équipes enseignantes depuis presque deux ans sur la transformation du DUT en BUT. Elle ne constate pas de modification majeure sur l'offre de formation de 1^{er} cycle à l'IUT de Vannes qui est la suivante :

- 4 BUT (GEA – TC – STID – INFO)
- 7 mentions de licence professionnelle
- 1 mention en collaboration avec l'UFR DSEG : Management des activités commerciales
- 1 mention Métiers du marketing opérationnel non ouverte/non redemandée

Il restera uniquement trois licences suspendues (LP Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels, parcours Cyberdéfense ; LP Technico-commercial ; LP E-commerce et marketing numérique, parcours E-logistique).

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de l'IUT de Vannes pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°47-2021)

5.2.6 – Offre de formations de 1^{er} cycle de l'Université Bretagne Sud pour le contrat 2022-2027

(Document de présentation, slides 53 et 54)

Sébastien LE GALL détaille l'offre globale de 1^{er} cycle de l'UBS pour le contrat 2022-2027.

Ce projet d'offre de formation de 1^{er} cycle est déposé en vue de l'accréditation par le HCERES et la DGESIP. Toutefois, l'ouverture effective des formations sera soumise à la validation du coût des maquettes de formation par les instances de l'Université (CFVU et CA) de septembre/octobre 2021.

- 49 mentions de licences et licences professionnelles sont proposées :
 - 21 licences
 - 28 licences professionnelles.
- 2 mentions de licence sont co-accréditées avec l'UBO et une avec l'Université Rennes 1.
- 12 mentions de licences ou licences professionnelles sont concernées par le partenariat avec l'Université catholique de l'Ouest.
- 36 mentions concernent des demandes de renouvellement, 13 demandes concernent des créations, 3 mentions sont abandonnées : licence Sciences pour l'Ingénieur (SSI), licence professionnelle métiers de l'électronique systèmes embarqués (SSI), licence professionnelle métiers du marketing opérationnel (IUT Vannes).
- 11 mentions de licences sont créées (dont 7 suite à restructuration de la licence sciences pour l'ingénieur) ainsi que 2 mentions de licences professionnelles. 5 concernent des mentions spécifiques :
 - 1 en renouvellement (licence professionnelle Métiers de la mer),
 - 4 en création (licence Histoire-Géographie, licence Sciences, enseignement, médiation, licence Sciences Environnement Société, licence Numérique et Sciences informatiques).

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), l'offre de formation de 1^{er} cycle de l'UBS pour le contrat 2022-2027.

(Délibération n°48-2021)

Gilles BEDOUX souhaite remercier les administrateurs et les administratrices pour leur confiance car ce vote apporte un soutien fort des élus à l'ensemble de la communauté universitaire. Il remercie également Laurence BREYAUULT, directrice de l'enseignement, et les services qui ont réalisé un travail très important. L'offre de formation est ambitieuse pour l'UBS, son territoire et ses partenaires.

Virginie DUPONT remercie également les équipes administratives et enseignantes pour leur travail et les élus qui ont validé cette proposition. Elle ajoute que l'offre de formation a été réfléchi pour qu'elle soit en lien avec la stratégie de l'UBS et la stratégie du territoire.

5.3 – Modification du règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l’alternance

(Document de présentation, slides 55 à 57)

Sébastien LE GALL présente ce point. Afin de mettre l’organisme de formation par apprentissage UBS en conformité avec la réglementation, il est proposé d’adapter le règlement intérieur des stagiaires de formation professionnelle adopté lors de la CFVU du 13 février 2020 et du CA du 6 mars 2020. Il est proposé de l’étendre aux alternants et d’ajouter une section 5 permettant de créer le conseil de perfectionnement de l’Organisme de Formation par Apprentissage (OFA). Ce conseil de perfectionnement comprend 20 membres permanents avec droit de vote et a pour mission d’examiner et de débattre des questions relatives à l’organisation et au fonctionnement de l’activité d’apprentissage pour les contrats établis et gérés par l’UBS. Il examine et débat en amont de CFVU et du CA les points suivants :

- le projet pédagogique de l’apprentissage ;
- les conditions générales d’accueil, d’accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale ;
- l’organisation et le déroulement des formations ;
- les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- l’organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre ;
- les projets de convention à conclure, en application des articles L6232-1 et L6233-1 du code du travail, avec des établissements d’enseignement, des organismes de formation ou des entreprises ;
- la situation financière de l’OFA et des projets d’investissement de l’OFA ;
- les informations publiées chaque année, relatives notamment au taux d’obtention des diplômes ou taux de rupture des contrats d’apprentissage ;
- l’examen des demandes d’ouverture de formation en apprentissage ou de fermeture ;
- la démarche et les critères qualité.

Agnès LECOMPTE s’interroge sur la vocation de ce nouvel organe par rapport à l’équipe pédagogique qui est en charge des formations de licence professionnelle ou de master. Elle constate aussi que les contrats de professionnalisation ne seraient pas forcément inclus dans le périmètre de ce conseil de perfectionnement.

Gilles BEDOUX précise que les contrats de professionnalisation et les apprentis sont bien concernés. L’OFA fait partie du service de formation professionnelle et de l’alternance et a pour objectif d’accompagner les composantes. Il a aussi obtenu la certification concernant l’organisation des formations professionnelles et d’alternance et sera doté d’un conseil de perfectionnement. Les directeurs de composante y sont représentés et il n’y a pas de dissonance selon lui.

Virginie DUPONT ajoute que le conseil de perfectionnement n’ira pas regarder le côté pédagogique de chacune des formations car il s’agit du rôle des conseils de perfectionnement de chaque composante.

Gilles BEDOUX pense qu’il est important d’offrir un service vis-à-vis des usagers, des partenaires et des équipes pédagogiques et le conseil de perfectionnement est mis en place dans ce cadre. Les composantes sont associées à son fonctionnement et il sera un lien entre les conseils de perfectionnement des composantes et l’OFA.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir quels seront les types de décision que le conseil de perfectionnement de l'OFA sera susceptible de prendre. Elle est rassurée d'entendre qu'il n'y aura pas de décisions à titre pédagogique mais elle s'interroge sur le périmètre des décisions.

Gilles BEDOUX identifie par exemple un besoin d'évoluer vers un type de livret du suivi de l'apprentissage. Des initiatives existent actuellement dans des composantes et des équipes pédagogiques mais il n'y a pas d'harmonisation à ce sujet. Il est aussi possible d'accompagner les composantes pour d'autres types d'actions, en termes de réalisation d'enquête par exemple.

Sébastien LE GALL explique que le développement de formations en alternance et en apprentissage rend aussi nécessaire cette forme d'interface et de coordination pour faire évoluer les pratiques et permettre une organisation en termes de ressources pour un meilleur pilotage.

Virginie DUPONT suggère que David MEUNIER vienne exposer en Conseil d'administration à la rentrée les actions prévues dans le cadre du conseil de perfectionnement de l'OFA.

Philippe LE MÉE souhaiterait employer la double flexion sur les fonctions des agents évoqués à l'article 23. Il souligne, par ailleurs, que beaucoup de ces postes sont occupés par des femmes actuellement.

Sébastien LE GALL prend note de ces remarques.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), la mise à jour du règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle devenant « règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l'alternance » et créant le conseil de perfectionnement pour l'organisme de formation par apprentissage UBS.

(Délibération n°49-2021)

5.4 – Composition et fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations de l'UBS

(Document de présentation, slides 58 à 62)

Gilles BEDOUX informe que les conseils de perfectionnement ont pour rôle de favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et le monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité.

Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site. Au sein des composantes, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou groupe de formation. Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein du conseil de perfectionnement. Les conseils de perfectionnement veillent à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec les objectifs de formation. Enfin, le conseil de perfectionnement est garant de l'évaluation et de la qualité des stages qui sont proposés aux étudiants.

La composition de chaque conseil de perfectionnement est arrêtée par le conseil de la composante concernée qui en nomme les membres sur proposition du directeur de la composante. Le président du conseil de perfectionnement, est nommé par la Présidente de l'Université sur proposition du conseil de composante. Les conseils de perfectionnement des formations seront composés de 8 membres au minimum :

- 3 représentants de l'équipe pédagogique
- 3 représentants du monde socioprofessionnel (personnalités qualifiées)
- 1 représentant des étudiants en formation
- 1 représentant des étudiants diplômés depuis plus de 3 ans

Le conseil de perfectionnement pourra être organisé au niveau de la mention ou du parcours de la formation si plusieurs parcours sont ouverts à l'intérieur d'une même mention. Chaque composante transmettra à la scolarité centrale avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours :

- la composition de ses conseils de perfectionnement,
- les bilans des conseils de perfectionnement de l'année universitaire précédente,
- le calendrier prévisionnel des dates de ses conseils de perfectionnement pour l'année universitaire en cours, afin que les services puissent fournir des données pour alimenter la tenue de ces conseils de perfectionnement.

Chaque directeur de composante présentera un bilan annuel global des conseils de perfectionnement aux membres de la CFVU lors de la dernière CFVU de l'année civile. Ce dispositif concerne tous les diplômés de l'université (dont les diplômés nationaux, diplômés d'université, DAEU).

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 20 mai 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (25 votes pour), les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations de l'Université Bretagne Sud.

(Délibération n°50-2021)

6 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

La Présidente lève la séance à 11h30.

La Présidente,
Virginie DUPONT